



COMMUNE  
DE SALVAGNAC

N° 2026.13

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Fabien FENESTRE, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

Absents : 0

**Présents :** M. FENESTRE Fabien, M. LOGER Maxime, Mme ALBAULT Edwige, M. MIRAMOND Bernard, Mme TARRIERE Val, M. GERAUD Yves, Mme BENESCHI Isabelle, Mme AUBERTIN Sonia, M. SEGUIGNES Yannick, M. DELAUNÉ Mickaël, M. MAURUC Pascal, Mme ROBERT-LAFON Marylène, Mme LAFON Audrey, M. GAILLARD Yannick, Mme BLOMME Léa.

**Absent ayant donné procuration :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Edwige ALBAULT

**Date de convocation :**

26/03/2026

**Date d'affichage :**

26/03/2026

**OBJET : DESIGNATION DES DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU TARN (SDET)**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,

**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

**CONSIDERANT** que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) prévoient que « *les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux* ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune de Salvagnac au sein du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET).

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la désignation en qualité de délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) de :

- Monsieur Maxime LOGER
- Monsieur Yves GERAUD

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 081-218102762-20260330-DEL\_2026\_013-DE



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet  
acte qui sera affiché ce jour au  
siège de la collectivité  
INFORME que la présente  
délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
administratif de Toulouse,  
dans un délai de 2 mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme et exécutoire,

**Le Maire,**



**Fabien FENESTRE**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Edwige ALBAULT**